

Prolongation durée de validité de la billetterie



La date de validité des cartes d'abonnements se terminant au 30/09/2020 sont prolongés jusqu'au 31/12/2020



Les ciné-chèques dont la date de validité est comprise entre le 31 mars 2020 et le 30 avril 2021 sont prolongés automatiquement de 4 mois à partir de la date indiquée sur les tickets



Tout billet Cinéma 35 dont la date de péremption sont les mois de mars, avril, mai, juin et juillet, a une date de validité prolongée jusqu'à fin octobre 2020



Les pass ayant une date de validité entre le 15 mars et le 18 décembre 2020 sont prolongés automatiquement de 6 mois à partir de la date indiquée sur les tickets



Pour les CCU expirant entre le 31 mars et le 31 mai 2020, leur validité est prolongée jusqu'au 30 septembre 2020 et pour ceux expirant entre le 30 juin 2020 et le 31 décembre 2020 inclus, leur validité est prolongée de 4 mois.